



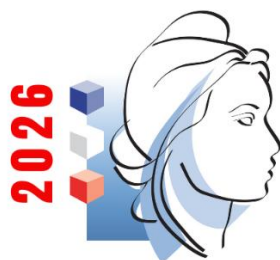
Universités des maires et des présidents de communautés des Vosges

A transmettre à l'ensemble des élus de votre commune

Copie à retrouver sur le site internet de l'AMV 88 www.maires88.asso.fr

> Onglet « Services » > « Accompagnement »

> Lien direct : www.maires88.asso.fr/kit-de-lelu-municipal



Universités
des maires
et présidents
d'intercommunalité
de France



Tous les six ans à la suite des élections municipales et communautaires, ce moment incontournable est mis en place dans chaque département.

Organisé en partenariat avec l'AMF et Mairie 2000, ce temps fort représente votre **premier grand rendez-vous** de la mandature 2026-2032.

Cet événement vise à **accompagner** les maires élus et réélus, les présidents de communautés élus et réélus et leurs équipes (adjoints, vice-présidents, conseillers) dans leur **prise de mandat**.

Dans les Vosges, l'AMV 88 prépare ces Universités **sur deux journées** d'accueil et d'accompagnement, les :

Mardi 12 et mercredi 13 mai 2026

Cinés Palace

50 rue Saint-Michel à Epinal

Objectif : sensibiliser sur les **enjeux majeurs** de début de mandat et favoriser les **échanges entre élus**

Plusieurs **séquences plénières** et **ateliers thématiques** seront prévus. Parmi les thèmes envisagés :

- Conditions d'exercice du mandat local ;
- Fonctionnement du conseil municipal ;
- Elaboration du budget (les fondamentaux) ;
- Maire employeur.

Des ateliers sur des sujets spécifiques seront également proposés comme :

- la prévention de la cybercriminalité ;
- les enjeux de la prévention des risques ;
- l'IA générative ;
- l'urbanisme réglementaire ;
- la voirie communale ;
- les interventions sur réseaux ;
- ...

Vos interlocuteurs du Département des Vosges, de la Région Grand Est ainsi que des services de l'Etat dans le département seront également là pour échanger avec vous et pour présenter leurs **dispositifs d'aides à destination des communes et des intercommunalités**.

> L'invitation à y participer sera envoyée début avril <

Vous pourrez venir accompagné(e) de votre équipe municipale/communautaire.